

HOTELA Fonds de prévoyance

Montreux

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

sur les comptes annuels 2021

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de HOTELA Fonds de prévoyance

Montreux

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de HOTELA Fonds de prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, télécopie : +41 58 792 81 10, www.pwc.ch

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Philippe Lienhard
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Romain Théodoloz

Lausanne, le 24 juin 2022

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Bilan au 31.12.2021

Actifs (CHF)	Notes	2021	2020
Placements	6		
Liquidités		84 437 961	85 018 222
Actions		609 152 867	533 497 782
Obligations		648 024 460	627 883 488
Immobilier		602 472 475	533 413 114
Infrastructure		85 201 374	65 533 086
Matières premières		0	0
Métaux précieux		38 240 997	41 571 469
Placements privés		75 698 975	69 446 532
Hedge Funds hedgés		73 945 934	70 701 814
Réassurances hedgées		71 643 291	69 417 688
Private Equity		32 901 023	0
Total des placements		2 321 719 357	2 096 483 195
Compte de régularisation actif			
Créances de cotisations des employeurs	6.7.4	14 433 289	21 345 768
Autres comptes de régularisation actif	7.1	20 879 669	20 237 431
Total compte de régularisation actif		35 312 957	41 583 199
Total des actifs		2 357 032 315	2 138 066 393
Passifs (CHF)			
Engagements			
Prestations libre passage, rentes et liquid. partielle	7.3	116 891 278	130 581 654
Cotisations en faveur des employeurs	6.7.4	1 011 241	595 997
Total des engagements		117 902 519	131 177 651
Compte de régularisation passif		1 142 619	811 681
Réserve de cotisations des employeurs (RCE)			
RCE sans renonciation à l'utilisation		11 390 042	7 951 651
RCE assortie d'une renonciation à l'utilisation		0	0
Total des réserves de contributions des employeurs		11 390 042	7 951 651
Provisions non techniques	7.2	0	0
Provision pour le financement d'événements exceptionnels		0	0
Capitaux de prévoyance (CP) et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	1 336 567 995	1 305 618 849
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	577 768 121	473 420 270
Provisions techniques	5.6	22 300 000	56 490 000
Total des CP et des provisions techniques		1 936 636 116	1 835 529 119
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	289 961 019	162 596 292
Découvert			
Situation en début de période		0	0
Excédent des produits / charges de l'exercice		0	0
Situation en fin de période		0	0
Total des passifs		2 357 032 315	2 138 066 393

Comptes d'exploitation pour l'exercice se terminant au 31.12.2021

en CHF	Notes	2021	2020
Cotisations des salariés		74 588 896	79 965 687
Cotisations des employeurs		74 588 896	79 965 687
Apport dans la réserve de contributions des employeurs		6 316 586	2 206 118
Utilisation de la réserve de contributions d'employeurs		-2 878 196	-3 431 355
Primes uniques et rachats	5.2	6 298 624	6 301 999
Cotisations et apports ordinaires et autres		158 914 807	165 008 137
Apports de libre passage		101 815 493	94 093 563
Apports de capitaux suite à une reprise de rentiers		0	0
Remb. versements anticipés propr. logement/divorce		3 026 497	4 805 579
Prestations d'entrée		104 841 991	98 899 143
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		263 756 798	263 907 279
Rentes de vieillesse		-27 656 338	-27 017 713
Rentes de survivants		-3 527 659	-3 348 524
Rentes d'invalidité		-8 357 678	-7 780 876
Rentes d'enfants		-986 652	-1 016 850
Prestations en capital à la retraite		-23 018 643	-20 496 228
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-2 999 104	-3 671 427
Prestations réglementaires	5.4	-66 546 074	-63 331 618
Prestations extra-réglementaires		0	0
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.2	-118 327 173	-168 229 360
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.2	-4 786 672	-3 530 497
Prestations de sortie		-123 113 846	-171 759 857
Dépenses rel. aux prestations et versements anticipés		-189 659 920	-235 091 475
Dis.(+)/const.(-) de capitaux de prévoyance des actifs		9 020 581	6 486 673
Dis.(+)/const.(-) de capitaux de prévoyance des rentiers		-104 347 851	-26 388 436
Dis.(+)/const.(-) de provisions techniques	5.6.2	34 190 000	-11 601 000
Dis.(+)/const.(-) de la RCE		-3 438 391	1 225 236
Résultat de la liquidation partielle	7.3	-12 444 470	-2 776 491
Rémunération du capital épargne	5.2	-39 969 727	-22 764 396
Dis.(+)/const.(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-116 989 858	-55 818 414
Prestations d'assurance		899 294	1 119 666
Produits de prestations d'assurance		899 294	1 119 666
A reporter		-41 993 686	-25 882 944

Comptes d'exploitation pour l'exercice se terminant au 31.12.2021

en CHF	Notes	2021	2020
Report		-41'993'686	-25'882'944
Contributions au fonds de garantie		-2'002'940	-1'421'656
Charges d'assurance		-2'002'940	-1'421'656
Résultat net de l'activité d'assurance		-43'996'625	-27'304'600
Intérêts, rendements fortune mobilière (y.c. TER)	6.7.1	193'429'522	50'475'897
Frais d'administration de la fortune (y.c. TER)	6.7.2	-11'501'703	-10'538'145
Résultat net des placements	6.7	181'927'818	39'937'752
Dis.(+)/const.(-) provision évènements exceptionnels	7.2	0	150'000
Autres produits		90'011	239'946
Coût de l'administration générale (frais de gestion HOTELA)		-9'070'843	-9'065'229
Coût de l'administration générale (frais divers)		-338'606	-332'194
Frais de marketing et de publicité		0	0
Frais de courtages		-1'083'834	-1'229'534
Honoraires organe de révision et experts en prévoyance		-119'345	-141'621
Emoluments autorités de surveillance et haute surveillance		-43'849	-46'953
Frais d'administration		-10'656'477	-10'815'531
Excédent des produits/charges avant dis.(+)/const.(+) de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV)		127'364'727	2'207'567
Dis.(+)/const.(-) de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	-127'364'727	-2'207'567
Excédent des produits (+) / charges (-)		0	0

1. Base et organisation

1.1. Forme juridique, but et siège social

Sous le nom "HOTELA Fonds de prévoyance", il existe une fondation commune de droit privé dont le siège social est à la Rue de la Gare 18 à Montreux.

HOTELA Fonds de prévoyance a pour but de protéger les salariés des entreprises affiliées, ainsi que leurs survivants, selon les dispositions du règlement et de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 (LPP), contre les conséquences économiques de la perte de gain résultant de la mise à la retraite, du décès ou de l'invalidité.

Par son inscription dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance compétente (Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale), la Fondation entend participer à l'application du régime de l'assurance obligatoire découlant de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et des ordonnances d'applications qui lui sont liées.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle soumis au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (selon décision du 14 février 2012) et est affiliée au fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

	Version en vigueur
Statuts	01.07.2009
Règlement de prévoyance	01.01.2022
Règlement sur la liquidation partielle	05.07.2017
Règlement de placements	01.01.2022
Règlement d'organisation	02.05.2019
Règlement sur l'affiliation	01.01.2022
Règlement sur les capitaux de prévoyance et les provisions techniques	31.12.2021

1.4. Organe de gestion paritaire / Personnes autorisées à signer

Le Conseil de fondation se compose du Président et de huit membres

Dès le 01.01.2021

Président (indépendant)	Dr. Jürg Domenig, Coire	signature collective à deux
Membres du Conseil de fondation représentants des employeurs	Marie Forestier, Montreux Thomas Allemann, Köniz Kurt Künzli, Coire Vincenzo Ciardo, Heimberg	
Membres du Conseil de fondation représentants des employés	Eric Dubuis, Collonges-Bellerive Urs Masshardt, Nottwil (Vice-président) Andréas Rieger, Thalwil Sandro Stadelmann, Lucerne	signature collective à deux
Directeur général	Dr. Michael Bolt, Bienne	signature collective à deux
Directeur Finances	Patrick Métral, Sion	signature collective à deux
Directeurs Assurances	Sébastien de Allegri, Lausanne	signature collective à deux

Dès le 01.01.2022

Président (indépendant)	Dr. Jürg Domenig, Coire	signature collective à deux
Membres du Conseil de fondation représentants des employeurs	Marie Forestier, Montreux Thomas Allemann, Köniz Kurt Künzli, Coire (Vice-Président) Vincenzo Ciardo, Heimberg	signature collective à deux
Membres du Conseil de fondation représentants employés	Eric Dubuis, Collonges-Bellerive Urs Masshardt, Nottwil Andréas Rieger, Thalwil Sandro Stadelmann, Lucerne	
Directeur général	Dr. Michael Bolt, Bienne	signature collective à deux
Directeur Finances	Patrick Métral, Sion	signature collective à deux
Directeurs Assurances	Sébastien de Allegri, Lausanne	signature collective à deux

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Groupe Mutuel Services SA, cocontractante Nicolas May, expert exécutant
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Pully
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne

1.6. Employeurs affiliés

Les employeurs affiliés sont issus de la branche de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme dont les agences de voyages (FSV), les écoles suisses de ski (Swiss Snowsports) ainsi que les homes médicalisés (senesuisse). Ils sont au nombre de 3'496 contre 3'383 au 31 décembre 2021.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2021	2020
Personnes assurées sur la base des déclarations salaire de l'année précédente	57'540	69'063
Bénéficiaires de rentes		
Rente de vieillesse	2'689	2'613
Rente de partenaires (veuves et veufs)	505	483
Rente d'invalidité	949	923
Rente d'enfants	432	449
Total des bénéficiaires de rentes	4'575	4'468

Membres actifs et bénéficiaires de rentes (mouvements)

	2021	2020
Personnes assurées sur la base des déclarations salaires de l'année précédente	69 063	66 118
Entrées en cours d'année	13 223	22 315
Sorties en cours d'année	-24 746	-19 370
Effectif au 31 décembre	57 540	69 063
Bénéficiaires de rentes	4 468	4 212
Entrées en cours d'année	439	483
Sorties en cours d'année	-332	-227
Effectif au 31 décembre	4 575	4 468

Dès 2021, le mouvement des assurés actifs (entrées-sorties) prend en compte le turnover et non plus le nombre de paiements effectués durant l'année sous revue.

3. Nature de l'application du but
3.1. Explication du plan de prévoyance

Le Fonds de prévoyance compte un règlement de prévoyance et plusieurs plans que les employeurs peuvent choisir en fonction de l'association fondatrice à laquelle ils sont affiliés et du niveau de prestations qu'ils désirent. Pour chaque plan, il existe plusieurs possibilités de fixer le niveau du salaire assuré maximum et de la déduction de coordination. Tous les plans sont en primauté des cotisations en ce qui concerne les prestations retraite.

Salaire assuré maximum

- Salaire maximum LPP (CHF 86'040)
- Salaire maximum LAA (CHF 148'200)
- Le quadruple du salaire maximum LPP (CHF 344'160)

Déduction de coordination

- Déduction de coordination LPP (CHF 25'095)
- Déduction de coordination LPP en pourcent du taux d'activité
- Pas de déduction

Prestations de retraite

- Age de retraite ordinaire 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes
- Rente de retraite Conversion du capital acquis
- Age de la retraite effective Dès 60 ans pour les hommes et 59 pour les femmes, au maximum jusqu'à 70 ans
- Capital retraite Versement partiel ou total (identique pour tous les plans)

Prestations d'invalidité

- Rente d'invalidité En % du salaire coordonné, sauf pour le plan minimum LPP
- Libération du paiement des primes Pour tous les plans après un délai de 90 jours

Prestations de décès

- Rente de partenaire En % du salaire coordonné, sauf pour le plan minimum LPP
- Capital décès Si aucune rente de partenaire n'est versée, un capital décès est dû aux ayants droits

Rentes d'enfants

- Rente d'enfant de retraité En % de la rente de retraite
- Rente d'enfant d'invalidé En % du salaire coordonné, sauf pour le plan minimum LPP
- Rente d'orphelin En % du salaire coordonné, sauf pour le plan minimum LPP

3.2. Financement et méthodes de financement

Salaire assuré

- Salaire de base Salaire AVS brut
- Déduction de coordination Selon la convention d'affiliation
- Salaire assuré Salaire de base moins la déduction de coordination

Cotisation

- Cotisation de l'employeur Au moins égale à celle de l'assuré

Méthode de financement

- Prestations de retraite Capitalisation
- Prestations d'invalidité et de décès Répartition des capitaux de couverture

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Néant

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31.12.2021.

4.2.1. Liquidités et créances à court terme

Les liquidités et les créances à court terme figurent au bilan à la valeur nominale.

4.2.2. Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la valeur boursière à l'exception des placements fiduciaires

4.2.3. Obligations

Les obligations et les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière. Les placements collectifs figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.4. Actions et assimilables

Les actions et les assimilables sont évalués à la valeur boursière. Les placements collectifs figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.5. Immobilier

Les placements collectifs figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.6. Placements alternatifs

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.7. Métaux précieux

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.8. Infrastructure

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) connue de l'exercice de référence.

4.2.9. Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est calculée à l'aide d'une Value-at-Risk (VaR) à 97.5%. La VaR a été estimée par l'expert financier ayant réalisé l'ALM à 12.7% des placements, et la réserve de fluctuation de valeur à 16.7%% des engagements. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs se monte ainsi à fin 2021 à CHF 323'418'231. L'excellent résultat de l'exercice a permis à la fondation de se rapprocher de l'objectif désormais atteint à 89.7%.

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeurs est basée sur la "Value at Risk" à 97.5 %. Elle permet d'évaluer l'importance des réserves à constituer afin de pouvoir faire face aux échéances financières programmées, ceci même en cas d'évolution fortement négative des marchés. L'ampleur de la perte est fonction non seulement de la nature et de la répartition des actifs sous gestion, mais également de l'horizon temporel considéré. En effet, les fluctuations de cours sont essentiellement liées à la nature plus ou moins risquée des actifs détenus en portefeuille, de leur poids relatif dans celui-ci et des co-dépendances mesurées entre leurs évolutions respectives. Un actif risqué est un actif dont la dispersion des performances est notoirement plus large que celle d'autres actifs. L'exposition au risque est bien évidemment d'autant plus significative que la pondération de cet actif dans le portefeuille de l'institution est forte. Enfin, si les mouvements entre actifs sont fortement corrélés, ceux-ci s'additionneront, alors que s'ils le sont faiblement, voire négativement, les mouvements de certains actifs seront contrecarrés par les mouvements inverses observés chez d'autres.

4.2.10. Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs se fait aux valeurs nominales

4.3. Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification des principes comptables d'évaluation ou de présentation des comptes.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture
5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances
Couverture des risques

- Couverture intégrale des risques par le Fonds (pas de réassurance).

Participation aux excédents résultant des contrats d'assurance selon l'art. 68a LPP

- HOTELA Fonds de prévoyance est une institution entièrement autonome et n'est donc pas concernée par cette directive.

Valeurs de rachat provenant de contrat de réassurance résilié au 31.12.1994 (Providentia /La Mobilière)

	2021	2020
Prestations décès et invalidité	8'699'764	9'552'868
Prestations vieillesse	23'734	41'507
Total	8'723'498	9'594'375

5.2. Evolution et rémunération des capitaux d'épargne

	2021	2020
Capitaux d'épargne au 1.1	1'305'618'849	1'289'341'126
Cotisations d'épargne des salariés	56'063'579	59'333'369
Cotisations d'épargne de l'employeur	56'063'579	59'333'369
Apports de libre-passage	101'815'493	94'093'563
Primes uniques et rachats	6'298'624	6'301'999
Rbt versements anticipés logement/divorce	3'026'497	4'805'579
Prestations de libre-passage à la sortie	-118'327'173	-168'331'935
Liquidation partielle	0	-59'633
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-4'786'672	-3'530'497
Dissolution des capitaux par suite de retraite, de décès et d'invalidité	-110'634'899	-64'126'866
Rémunération des capitaux d'épargne	39'969'727	22'764'396
Autres mouvements	1'460'391	5'694'380
Capitaux d'épargne au 31.12	1'336'567'995	1'305'618'849

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la Fondation. Ce taux peut s'écarter du taux minimal LPP, la rémunération de l'avoir de vieillesse LPP (compte-témoin) restant garantie avec le taux minimal fixé par le Conseil fédéral. Pour l'exercice concerné, le taux est de 3.00% (exercice précédent 1.75%) pour la partie obligatoire et de 3.00% pour la partie sur-obligatoire (exercice précédent 1.75%).

La dissolution des capitaux par suite de retraite, de décès et d'invalidité inclut le transfert des avoirs des invalides qui étaient comptabilisé dans les capitaux de prévoyance des assurés actifs vers les capitaux de prévoyance des rentiers, soit un montant de CHF 56'356'204.

5.3. Total des avoirs de vieillesse LPP

	2021	2020
Avoirs de vieillesse LPP (comptes-témoins)	1 130 602 867	1 121 265 467
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

5.4. Evolution du capital de prévoyance des rentiers

	2021	2020
Capital de prévoyance des rentiers au 1.1.	473'420'270	447'031'834
Rentes versées	-39'626'958	-38'219'964
Dissolution/constitution	143'974'809	64'608'400
Capital de prévoyance des rentiers au 31.12	577'768'121	473'420'270

5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle (avril 2022)

En notre qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle du Fonds au sens de l'article 52e LPP, nous constatons que, sous réserve de l'approbation des comptes, sa situation financière est positive au 31.12.2021. Le Fonds offre à cette date la garantie qu'il peut remplir ses engagements.

Nous avons constaté en outre que :

- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux dispositions légales ;
- le rapport démographique du Fonds est favorable avec un ratio de 13.9 assurés actifs pour un bénéficiaire de rentes et une proportion d'engagements envers les bénéficiaires de rentes de 29.5% ;
- les cashflows annuels de prévoyance en relation avec l'activité d'assurance ont été en moyenne faiblement négatifs durant les 5 dernières années ;
- l'excédent de couverture s'élève au 31.12.2021 à CHF 289'961'019 ;
- le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 115.0% au 31.12.2021 ;
- Le gain technique de l'exercice 2021 provient principalement du résultat des placements ;
- le coût des passifs s'élève à 2.0% sur une période de 10 ans avec une hypothèse de rémunération des comptes individuels de 1.00%. Il est de 2.5% avec une rémunération de 1.75% (objectif de taux d'intérêt technique du Fonds en 2026) ;
- le rendement attendu moyen à 5 ans est de 2.4% des engagements et celui à 10 ans est de 2.8%. Il est suffisant pour assurer le financement du Fonds avec une rémunération des comptes individuels de 1.00% ;
- notre recommandation concernant le taux technique de 1.75% a été suivie par le Conseil de fondation. Le taux technique actuel est de 2.25%, avec une provision pour réduction du taux d'intérêt technique à 1.75% constituée à 20% au 31.12.2021 ; le taux d'intérêt implicite est de 2.15% ;
- la tolérance financière au risque du Fonds est bonne en raison de la constitution presque complète de la RFV au 31.12.2021. La bonne tolérance au risque structurelle du Fonds est compensée par sa forme commune, son environnement concurrentiel et la part importante des avoirs de vieillesse obligatoires qui compromettent la mise en place de mesures d'assainissement en cas de découvert prolongé ;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes. Le Fonds est autonome dans la couverture des risques décès, invalidité et de longévité.

5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont basés sur les bases techniques LPP 2020 périodique actualisée en 2021, au taux de 2.25% (3% jusqu'au 31.12.2020).

Le changement de tables de mortalité, qui implique la dissolution de la provision pour longévité, entraîne un gain technique de CHF 9'923'340.

5.6.1. Justification et règles de constitution des différentes provisions techniques

Les données relatives aux provisions techniques sont basées sur l'expertise technique au 31.12.2021.

Provision pour la fluctuation des risques invalidité et décès

La provision pour la fluctuation des risques invalidité et décès complète le financement affecté à la couverture des prestations pour les cas de prévoyance invalidité et décès.

La baisse du niveau cible a pour origine les caractéristiques de la nouvelle table de mortalité (LPP 2020-2021), notamment une évolution marquée des probabilités de devenir invalide (à la baisse) et de celles de décéder en tant qu'invalide (à la hausse).

L'expert détermine chaque année la nécessité et la quotité de cette provision.

Provision pour cas en suspens

La provision est constituée afin de couvrir le risque lié à l'invalidité et au décès des personnes en incapacité de travail à la date d'évaluation.

Les annonces des cas d'incapacité de travail par les employeurs affiliés n'est pas systématique et, la plupart du temps, l'IP prend connaissance d'un cas d'invalidité avec la réception d'une décision AI confirmant la reconnaissance de l'invalidité. Le niveau cible de cette provision est déterminé à partir de l'historique des sinistres enregistrés par l'IP.

Provision pour la longévité

La provision pour la longévité couvre le risque actuariel lié à l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente.

Son niveau cible correspond au coût attendu de l'augmentation de l'espérance de vie. L'expert détermine périodiquement le niveau cible.

En application du principe de permanence, l'IP constitue une provision de 0.5% du montant total des réserves mathématiques par année écoulée depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle table de mortalité. Elle est constituée dès l'année qui suit le changement de bases techniques et est utilisée lors du changement de ces dernières. Au 31.12.2021, la provision pour longévité s'élève à 0.00% des réserves mathématiques (hors rentes d'enfants) puisque les bases techniques viennent d'être adaptées. La provision pour la longévité est ramenée à son niveau cible lorsque le principe de permanence ne peut pas être appliqué.

Provision pour le changement de bases techniques

La provision pour le changement de bases techniques a pour but le préfinancement total ou partiel d'une augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques entraînée par l'abaissement du taux d'intérêt technique ou par le changement des bases techniques. Le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux technique à 2.25% au 01.01.2021 et à 1.75% au 01.01.2026. Cela entraîne une constitution de 0.1% par années durant 5 ans. La provision au 31.12.2021 doit donc être constituée à 20% du coût du passage aux bases de 1.75%.

L'expert détermine chaque année la nécessité et la quotité de la provision destinée à absorber cette augmentation.

Provision pour pertes sur retraites

La provision pour perte sur retraite est décrite sous le point 5.4 de la DTA 2. La provision a pour but de couvrir les coûts engendrés par l'application de taux de conversion réglementaires supérieurs aux taux de conversion actuariels. Il conviendra de débiter la constitution de la provision au plus tard à la première échéance prévue pour la retraite anticipée. La provision sera constituée en 2 ans.

L'expert déterminera la nécessité et la quotité de la provision destinée à absorber ces pertes.

5.6.2. Composition des provisions techniques

	2021	2020
Provision pour invalidité et décès	5'300'000	6'400'000
Provision pour cas en suspens	3'600'000	6'600'000
Provision changement bases techniques	6'700'000	34'140'000
Provision pour pertes sur retraites	6'700'000	0
Provision de longévité	0	9'350'000
Total des provisions techniques	22'300'000	56'490'000

5.7. Modifications des bases techniques et hypothèses techniques

Les bases techniques utilisées par le Fonds sont les suivantes :

- Tables de mortalité : LPP 2020/2021 (LPP 2015/2015 dès le 31.12.2016 jusqu'au 31.12.2020)
- Taux d'intérêt technique : 2.25% (3% dès le 1er janvier 2018 jusqu'au 31.12.2020)

5.8. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2021	2020
Actif (total du bilan)	2'357'032'315	2'138'066'393
Dettes	-117'902'519	-131'177'651
Compte de régularisation passif	-1'142'619	-811'681
Réserve de contributions de l'employeur	-11'390'042	-7'951'651
Provisions non techniques	0	0
Fortune de prévoyance nette (Fp)	2'226'597'135	1'998'125'411
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)	1'936'636'116	1'835'529'119
Surplus/Insuffisance de fortune	289'961'019	162'596'292
Degré de couverture (Cp en % de Fp)	114.97%	108.86%

6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements
6.1. Organisation des placements, règlement de placements

La totalité des tâches de la gestion de la fortune de la fondation est répartie comme suit :

- Le Conseil de fondation
- La Commission de placements assistée de l'expert externe en placements ;
- La gérante
- Les gérants de fortune et le global custodian.

6.1.1. Commission de placements

La Commission de placements est composée des membres suivants :

Dès le 01.01.2021

Membres avec droit de vote

Jacques Biner, Président de la Commission, Directeur, HotellerieSuisse, Berne

Eric Dubuis, Directeur, Hotel & Gastro Formation Vaud, Collonge-Bellerive

Kurt Künzli, hôtelier, Coire

Philippe Masset, Professeur, EHL Haute Ecole SA, Vernay

Experts externes en placements, avec voix consultative

Maxime Corbaz, Willis Towers Watson, Lausanne, jusqu'au 31.03.2021

Jérôme Franconville, Willis Towers Watson, Lausanne jusqu'au 31.03.2021

Marc Fournier, Pittet Associés SA, Lausanne, dès le 01.06.2021

Philippe Clivaz, Pittet Associés SA, Lausanne, dès le 01.06.2021

Yann Schorderet, Pittet Associés SA, Lausanne, dès le 01.06.2021

Représentant de la gérante, avec voix consultative

Patrick Métral, Directeur finances, HOTELA, Sion

Dès le 01.01.2022

Membres avec droit de vote

Patrick Métral, Président de la Commission, Directeur, HOTELA, Sion

Sébastien de Allegri, Directeur, HOTELA, Lausanne

Eric Dubuis, Directeur, Hotel & Gastro Formation Vaud, Collonge-Bellerive

Iwan Güler, Directeur, HotellerieSuisse, Wohlen bei Bern

Kurt Künzli, hôtelier, Coire

Philippe Masset, Professeur, EHL Haute Ecole SA, Vernay

Tâches et responsabilités

La Commission se réunit au moins quatre fois par an. Elle peut se réunir en d'autres circonstances à la demande de l'un de ses membres ou de la gérante. Les principales tâches et responsabilités de la Commission sont les suivantes :

- Elle prépare les bases de décision pour la stratégie d'investissement à long terme.
- Elle propose les modifications de la stratégie d'investissements à long terme.
- Elle répond de la réalisation de la stratégie de placements (allocations stratégiques et marges tactiques) définie par le Conseil de fondation.
- Elle propose au Conseil de fondation pour décision les gérants de fortune avec lesquels le Fonds collabore.
- Elle soutient le Conseil de fondation lorsqu'il régleme l'activité des gérants de fortune externes ou effectuée par la gérante, par exemple à l'aide de mandats de gestion clairement définis.
- Elle soutient le Conseil de fondation dans sa définition des investissements de flux de trésorerie qui seront effectués par la gérante et surveille leur implémentation.
- Elle propose au Conseil de fondation pour décision le montant attribué aux différents gérants de fortune, dans le respect de la stratégie de placements.
- Elle contrôle la mise en œuvre du rééquilibrage ou du rebalancement par la gérante.
- Elle contrôle les gérants de fortune et, notamment, l'activité d'investissement et la performance des placements et prend des mesures correctives si les objectifs fixés ne sont pas atteints ou s'il apparaît que le gestionnaire n'aura pas les capacités nécessaires à l'avenir.
- Elle fait exercer les droits d'actionnaire en fonction des règles fixées par le Conseil de fondation.
- Elle informe le Conseil de fondation sur l'activité d'investissement et la performance des placements au niveau des catégories de placements et de l'ensemble du patrimoine.

6.1.2. Gérant, banque dépositaire et agrément

Gérant	Banque dépositaire	Agrément
Liquidités		
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
Obligations en CHF		
UBS	Credit Suisse	CHS PP
ZKB	Credit Suisse	FINMA
Obligations ME gouv. hedgées		
UBS	Credit Suisse	FINMA
ZKB	Credit Suisse	FINMA
Obligations ME dettes émergentes		
M&G	Credit Suisse	CSSF
UBS	Credit Suisse	FINMA
Vontobel	Credit Suisse	CSSF
Obligations ME indexées à l'inflation		
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	FINMA
Actions suisses		
CS	Credit Suisse	FINMA
Vontobel	Credit Suisse	FINMA
Actions étrangères		
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	FINMA
Actions marchés émergents		
UBS	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	CSSF
Vontobel	Credit Suisse	CSSF
Immobilier suisse coté		
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
Realstone	Credit Suisse	FINMA
Swisslife	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	FINMA
Immobilier suisse non coté		
Credit Suisse	Credit Suisse	CHS PP
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
Greenbrix	Credit Suisse	CHS PP
Patrimonium	Credit Suisse	CHS PP
Swiss Prime Site	Credit Suisse	CHS PP
Immobilier suisse non coté - Mandat BCV		
Akara	Credit Suisse	FINMA
AXA	Credit Suisse	FINMA
Bâloise	Credit Suisse	FINMA
Comunus	Credit Suisse	FINMA
Fundementa	Credit Suisse	CHS PP
Helvetia	Credit Suisse	FINMA
Helvetica	Credit Suisse	FINMA
Procimmo	Credit Suisse	FINMA
Senioresidenz	Credit Suisse	SER-SIX
Swisslife	Credit Suisse	CHS PP

Swiss Prime Site	Credit Suisse	FINMA
ZIF	Credit Suisse	FINMA
Immobilier étranger coté		
BlackRock	Credit Suisse	SEC
Credit Suisse	Credit Suisse	FINMA
Immobilier étranger non coté		
AXA	Bank of NY Mellon SA/NV, Luxembourg	CSSF
Invesco	Citico Bank, Luxembourg Branch	CSSF
M&G	Citico Bank, Luxembourg Branch	CSSF
Swisslife	Credit Suisse	CHS PP
UBS	Credit Suisse	CSSF
Infrastructure		
Credit Suisse	Credit Suisse	CHS PP
Eleuthera - Eiger	Credit Suisse	CIMA
MBA	Credit Suisse	CBIE
UBS	Credit Suisse	CHS PP
Infrastructure - Mandat WTW		
Ancala	IQ EQ Depositary (UK) Ltd	FCA
BlackRock	BNY Mellon Trust (Ireland) Ltd	CBIE
Equitix	Aztec Financial Services, Fareham	FCA
J. P. Morgan	Bank of America New York	SEC
Mapple-Brown Abbott	RBC Dublin	CBIE
Métaux précieux		
Swisscanto	Credit Suisse	FINMA
ZKB	Credit Suisse	FINMA
Placements privés - Mandat WTW		
1Shape	Morgan Stanley, New York	SEC
Alcentra	BNP Paribas House, Guernsey	GFSC
Carval	Northern Trust, Chicago	SEC
CCMP	JP Morgan Chase Bank, New York	SEC
CEFF	Silicon Valley Bk Menlo Park, CA	FCA
Folium Agriculture & Timber	Northern Trust Int. Bk Corp. New Jersey	SEC
BentallGreenoak	Sanne Group S.A. Luxembourg	FCA
ICG	BNP Paribas, Luxembourg	FCA
Libremax	State Street & Trust Company, Boston	SEC
NewMarket	JP Morgan Chase Bank, New York	SEC
Orchard Taiga	Indos Financial Ltd London	FCA
Waterfall	Northern Trust, Chicago	SEC
Hedge Funds hedgés		
Alliance Bernstein	Credit Suisse	CSSF
BCV	Credit Suisse	CSSF
Pictet	Credit Suisse	CIMA
Réassurances hedgées		
Credit Suisse	Credit Suisse	CHS PP
Schoders	Credit Suisse	CSSF
Scor	Credit Suisse	CSSF
Private Equity		
Partners Group	Credit Suisse	FINMA
Schroders	Credit Suisse	FINMA

6.1.3. Directives de placements
Stratégie de placements

Des études ALM sont périodiquement réalisées afin de s'assurer de l'adéquation du portefeuille avec les engagements du fonds (2013, 2016, 2019). La dernière en date a introduit le private equity (2% de la stratégie) et les métaux précieux (2%), alors que les matières premières (2%), les obligations corporate (5%) et high yield (2%) ont été retirées du portefeuille. Ainsi, dans un contexte de taux d'intérêt faible, d'inflation naissante et de conflits, une étude ALM sera lancée en 2022, poursuivant sur son rythme triennal.

Contrôle interne

La stratégie de placements est contrôlée par un système de "Compliance monitoring" effectué par le Credit Suisse. Un rapport mensuel est émis mentionnant si les limites de la stratégie ont été respectées.

La répartition des risques se traduit par une large diversification des classes d'actifs, un recours important à des fonds de placement, dont une grande partie est gérée passivement (réplication de l'indice de référence), ainsi qu'à une exposition limitée au risque de change.

Banque dépositaire

La fortune globale du fonds est répertoriée dans un "global custody" assuré par le Credit Suisse. Le Credit Suisse a confirmé, lors de l'envoi des relevés de placements au 31 décembre 2021, que les "décomptes et les rapports établis par elle sont conformes aux réglementations en vigueur".

Respect des limites de placements

La marge tactique fixée dans le règlement de placements, ainsi que les limites de l'OPP2, sont respectées. L'exposition non couverte aux monnaies étrangères est fixée à 25% dans la stratégie. Au 31 décembre 2021, 59.3% du portefeuille est investi en monnaies étrangères, avec une exposition finale au risque de change de 23.3%.

Les rapports mensuels "Executive summary" du Credit Suisse et ceux trimestriels de Pittet Associés SA servent d'instrument de contrôle du respect des directives de placements à l'attention des membres de la Commission de placement ainsi qu'à la Direction.

6.2. Utilisation des extensions des limites de placements (art. 50 al. 4 OPP 2)

En application de l'art. 50 OPP2, le Fonds a la possibilité d'étendre les possibilités de placement fixées aux art. 53 ss. OPP2, conformément à son Règlement de placement. Au 31.12.2021, le Fonds n'a pas fait usage de cette possibilité.

6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2021	2020
Réserve de fluctuation de valeurs au 1.1	162'596'292	0
Attribution des fonds libres de l'exercice précédent	0	0
Attribution à la charge / dissolution en faveur du compte d'exploitation	127'364'727	162'596'292
Réserve de fluctuation de valeurs (RFV) au 31.12	289'961'019	162'596'292
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs	323'418'231	262'480'664
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeurs	-33'457'212	-99'884'372
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'936'636'116	1'835'529'119
RFV comptabilisée en % des capitaux de prévoyance et provisions techniques	15.0%	8.9%
Objectif de la RFV en % des capitaux de prévoyance et provisions techniques	16.7%	14.3%

Voir point 4.2.9 concernant le calcul de la réserve de fluctuation de valeurs.

6.4. Présentation des placements par catégorie de placements

Voir tableau séparé, Annexe I

6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Devises (contrats à terme)	Engagements à terme ouverts	Valeur de remplacement
Vente EUR 13'565'000 (EUR/CHF)	14'093'357	39'880
Vente USD 38'344'000 (USD/CHF)	35'124'063	210'608
Vente USD 77'372'000 (USD/CHF)	70'874'686	424'973
Total au 31.12.2021	120'092'106	675'461

6.5.1. Engagements de capital ouverts

	2021	2020
Placements dans marchés privés, immobilier et infrastructure	60'100'676	85'825'000
Total des engagements de capital ouverts	60'100'676	85'825'000

6.6. Valeur de marché et co-contractants en securities lending

HOTELA Fonds de prévoyance n'effectue pas directement le prêt de valeurs mobilières (securities lending).

6.7. Détail du résultat net des placements
6.7.1. Intérêts, rendements de la fortune mobilière

	2021	2020
Liquidités		
Différence de cours réalisée	771'824	6'516'386
Intérêts	-267'977	-402'467
Total liquidité	503'847	6'113'920
Obligations		
Différence de cours réalisée	-4'051'433	-6'588'807
Intérêts	2'854'661	3'930'664
Différence de cours non réalisée	-5'379'028	12'506'230
Total obligations	-6'575'800	9'848'087
Actions		
Différence de cours réalisée	2'554'099	-18'354'933
Dividendes	4'674'518	3'616'651
Différence de cours non réalisée	97'341'210	38'181'642
Total actions	104'569'827	23'443'360
Immobilier		
Différence de cours réalisée	3'178'276	535'038
Dividendes	6'120'976	5'305'646
Différence de cours non réalisée	50'699'677	15'990'364
Total immobilier	59'998'928	21'831'048

	2021	2020
Infrastructure		
Différence de cours réalisée	889'901	-1'212'562
Dividendes	1'918'647	1'992'341
Différence de cours non-réalisée	7'346'098	-6'076'408
Total infrastructure	10'154'647	-5'296'629
Métaux précieux		
Différence de cours réalisée	0	0
Dividendes	0	0
Différence de cours non réalisée	-3'330'472	1'581'126
Total métaux précieux	-3'330'472	1'581'126
Matières premières héges		
Différence de cours réalisée	0	-5'654'432
Dividendes	0	0
Différence de cours non réalisée	0	0
Total matières premières	0	-5'654'432
Placements privés		
Différence de cours réalisée	25'047	-359'885
Dividendes	7'876'495	3'112'919
Différence de cours non réalisée	5'734'196	-8'439'561
Total placements privés	13'635'737	-5'686'528
Hedge funds hedgés		
Dividendes	0	8
Différence de cours réalisée	0	-8'427'668
Différence de cours non réalisée	3'244'120	3'712'775
Total hedge funds hedgés	3'244'120	-4'714'885
Réassurance hedgée		
Dividendes	0	0
Différence de cours réalisée	0	0
Différence de cours non réalisée	2'225'603	2'126'016
Total réassurance hedgée	2'225'603	2'126'016
Private equity		
Différence de cours réalisée	0	0
Dividendes	0	0
Différence de cours non-réalisée	281'024	0
Total private equity	281'024	0
Produits des placements	184'707'461	42'860'162
Frais TER transparents	8'722'061	7'615'735
Total produits des placements, y. c. TER transparents	193'429'522	50'475'897

Le Conseil de fondation, après analyse de la pondération des placements, s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique de placements.

6.7.2. Frais d'administration des placements (TER)

	2021	2020
Taxes et courtages sur obligations	0	502'109
Taxes et courtages sur actions	10'096	70'877
Taxes et courtages sur immobilier	162'827	82'435
Taxes et courtages sur hedge funds	296'603	387'565
Frais global custody	219'985	211'569
Autres frais gestion de fortune	2'090'132	1'667'854
Frais de gestion payés	2'779'642	2'922'410
Frais TER transparents	8'722'061	7'615'735
Total des frais de gestion de fortune	11'501'703	10'538'145
Placement transparents (1)	2'319'127'741	2'094'952'700
Placements non transparents - art.48 a al.3 OPP2	2'591'616	1'530'495
Total des placements (2)	2'321'719'357	2'096'483'195
Ratio de transparence : (1)/(2)	99.89%	99.93%
Frais de gestion en % des placements transparents		
Frais de gestion payés	0.12%	0.14%
Frais TER transparents	0.38%	0.36%
Total des frais de gestion de fortune	0.50%	0.50%
Liste des placements non transparents		
Hedge Funds Hedgés		
AB Custom Alternative Solutions (ex Ramius)	2'590'179	1'530'495
Total des placements non-transparentes	2'590'179	1'530'495

6.7.3. Performance des placements

En 2021, la performance brute du fonds s'est élevée à 8.73% (nette : 8.64%). Elle a atteint un niveau supérieur à son benchmark (6.98%) ainsi qu'aux indices UBS (8.06% net de frais) et Credit Suisse (8.28%) qui peuvent être considérés comme représentatifs des institutions de prévoyance.

Dans un contexte de taux d'intérêt encore bas, la plupart des classes d'actif ont réalisé une performance positive, avec pour champions les actifs risqués comme l'immobilier étranger non coté (32.07%), les actions (suisses : 21.54%, étrangères : 24.73%), les placements privés (17.29%) et l'infrastructure (14.03%). Seule note obligataire positive, les obligations liées à l'inflation qui ont profité de la surprise d'inflation dans un contexte où les banques centrales ont refusé de relever les taux. Enfin, l'immobilier suisse s'est révélé solide (8.30%) et la partie étrangère a tiré profit de sa partie cotée (+32.07%) qui affiche des caractéristiques proches des actions.

La surperformance par rapport au benchmark provient principalement par le choix de certaines positions (+1.62%), avec allocation tactique qui y contribue aussi, mais dans une moindre mesure (+0.21%). Parmi les positions qui ont nettement surperformé l'indice, l'annonce d'une cotation future a dopé le fonds immobilier suisse CS Immo Pk 1a, les fonds immobiliers étrangers cotés (REITs-Real estate investment trusts) ont largement dépassé leur indice fondé sur le taux Libor et les marchés privés ont bénéficié d'un effet de rattrapage.

Sur les 24 derniers mois, la volatilité annuelle du fonds s'est élevée à 7.36% contre 7.10% à son benchmark et le ratio de Sharpe à 0,81 respectivement à 0.84, soit une rémunération du risque très proche de celle de son benchmark.

6.7.3.1. Performance des placements par classe d'actif

Classe d'actif	2021		2020	
	Portfeuille	Benchmark	Portfeuille	Benchmark
Liquidités	-1.77%	-0.82%	2.36%	-0.77%
Obligations	-0.84%	-1.45%	2.19%	2.85%
Obligations en CHF	-1.75%	-1.82%	1.03%	0.90%
Obligations gouvernementales hedgées	-3.35%	-3.37%	4.40%	4.47%
Dette marchés émergents	0.03%	-2.18%	-1.83%	3.94%
Obligations indexées à l'inflation hedgées	4.60%	4.53%	7.17%	7.16%
Obligations corporate hedgées	-	-	-2.10%	-0.38%
High yield	-	-	-13.29%	-11.95%
Actions	20.30%	20.30%	4.71%	6.69%
Actions suisses	21.54%	23.38%	4.12%	3.82%
Actions internationales	24.73%	24.94%	4.49%	7.59%
Actions marchés émergents	-1.21%	0.46%	8.03%	7.99%
Immobilier	10.60%	7.95%	4.43%	4.24%
Immobilier suisse	8.30%	6.62%	8.02%	7.80%
Immobilier suisse coté	8.04%	7.32%	10.84%	10.81%
Immobilier suisse non coté	8.56%	5.73%	2.73%	5.06%
Immobilier étranger	16.38%	11.29%	-7.21%	-7.04%
Immobilier étranger coté	32.07%	11.29%	-15.39%	-7.04%
Immobilier étranger non coté	4.45%	11.29%	2.77%	-7.04%
Infrastructure	14.03%	9.43%	-7.73%	0.10%
Matières premières hedgées	-	-	-16.01%	-19.95%
Métaux précieux	-8.01%	-6.54%	9.84%	9.89%
Placements privés	17.29%	4.85%	-6.79%	-1.03%
Hedge funds hedgés	4.39%	2.52%	-4.34%	2.25%
Réassurance hedgée	3.21%	3.79%	3.65%	4.18%
Private Equity	0.89%	0.00%	-	-
Total	8.73%	6.98%	2.08%	3.79%

6.7.3.2. Contribution à la performance brute par classe d'actif

Classe d'actif	2021		2020	
	Portfeuille	Benchmark	Portfeuille	Benchmark
Liquidités	-0.05%	-0.01%	0.05%	-0.01%
Obligations	-0.27%	-0.43%	0.57%	0.77%
Obligations en CHF	-0.15%	-0.17%	0.06%	0.05%
Obligations gouvernementales hedgées	-0.40%	-0.41%	0.57%	0.52%
Dette marchés émergents	0.00%	-0.09%	-0.05%	0.18%
Obligations indexées à l'inflation hedgées	0.28%	0.23%	0.29%	0.29%
Obligations corporate hedgées	-	-	-0.05%	-0.01%
High yield	-	-	-0.24%	-0.26%
Actions	4.99%	4.67%	1.32%	2.01%
Actions suisses	1.51%	1.35%	0.35%	0.34%
Actions internationales	3.38%	3.28%	0.60%	1.43%
Actions marchés émergents	0.10%	0.04%	0.38%	0.23%
Immobilier	2.83%	1.99%	1.05%	1.13%
Immobilier suisse	1.58%	1.20%	1.43%	1.35%
Immobilier suisse coté	1.05%	0.69%	1.29%	0.96%
Immobilier suisse non coté	0.53%	0.52%	0.15%	0.39%
Immobilier étranger	1.25%	0.78%	-0.39%	-0.22%
Immobilier étranger coté	1.06%	0.39%	-0.46%	-0.11%
Immobilier étranger non coté	0.19%	0.39%	0.07%	-0.11%
Infrastructure	0.45%	0.47%	-0.25%	0.05%
Matières premières hedgées	-	-	-0.32%	-0.43%
Métaux précieux	-0.16%	-0.12%	0.08%	0.23%
Placements privés	0.66%	0.20%	-0.28%	-0.04%
Hedge funds hedgés	0.15%	0.10%	-0.25%	-0.02%
Réassurance hedgée	0.10%	0.12%	0.10%	0.13%
Private Equity	0.01%	0.00%	-	-
Total	8.73%	6.98%	2.08%	3.79%

6.7.4. Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

	2021	2020
Créances de cotisations des employeurs (affiliés)	14'433'289	21'345'768
Cotisations en faveur des employeurs (affiliés)	-1'011'241	-595'997
Total des placements auprès de l'employeur	13'422'048	20'749'771

A l'exception des créances de cotisations, il n'y a pas de placement auprès des employeurs.

Le montant des créances de cotisations de CHF 14'433'289 correspond à l'ensemble des factures ouvertes au 31 décembre 2021, échues ou non, et ce pour tous les affiliés actifs ou radiés (3'496 affiliés actifs au 31.12.2021). Le montant ouvert, au 31.12.2021, s'élève à CHF 11'739'429 (CHF 6'886'371 au 30.04.2022) pour 2021 et à CHF 2'693'860 pour les années antérieures (CHF 1'945'574 au 30.04.2022). Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier par notre Service Contentieux. Un rappel a été envoyé en avril 2022.

	2021	2020
Réserve de contribution de l'employeur au 1.1	7'951'651	9'176'887
Attributions	6'316'586	2'206'118
Utilisation	-2'878'196	-3'431'355
Réserve contributions de l'employeur au 31.12.	11'390'042	7'951'651

Le nombre d'employeurs ayant versé des contributions d'employeur est de 87 pour l'année 2021 contre 72 en 2020.

Au 31 décembre les intérêts sont calculés et comptabilisés dans les passifs transitoires.

Intérêts comptabilisés en 2021

	2021	2020
Taux d'intérêt	0.25%	0.25%
Intérêts comptabilisés	19'478	21'345

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
7.1. Compte de régularisation actif

	2021	2020
Créances de cotisations des employeurs (voir point 6.7.4)	14'433'289	21'345'768
Actifs transitoires	11'538'459	11'224'851
Impôt anticipé	8'003'953	7'749'775
Débiteurs divers	444'443	219'223
Débiteurs : La Mobilière	892'814	1'043'583
Total autres comptes de régularisation des actifs	20'879'669	20'237'431
Total compte régularisation des actifs	35'312'957	41'583'199

7.2. Provision non technique

Néant

7.3. Prestations de libre passage, rentes et liquidation partielle

La liquidation partielle au 31.12.2019 n'est pas encore totalement terminée au 31.12.2021. Les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des rentiers ont déjà été transférés aux caisses reprenantes. Les droits collectifs aux provisions techniques et à la réserve de fluctuation de valeurs doivent encore être versés pour un montant total de CHF 12'444'470.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Néant.

9. Autres informations relatives à la situation financière

Dans ses séances du 10 février 2022 et du 3 mai 2022, le Conseil de fondation constate, que les limites fixées par le Règlement de liquidation partielle ne sont pas atteintes.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

Annexe 1	2021		2020		Marges fluctuation			OPP2
	Placements par catégorie (en KCHF)				Min.	Strat.	Max.	
Liquidités et marché monétaire	84'438	3.6%	85'018	4.1%	0%	1%	10%	100%
CHF	76 492	3.3%	74 720	3.6%				
Monnaies étrangères	7 946	0.3%	10 298	0.5%				
Obligations	648 024	27.9%	627 883	29.9%	18%	30%	42%	100%
Obligations en CHF	177 558	7.6%	181 043	8.6%	5%	9%	13%	
Obligations gouvernementales	241 393	10.4%	237 468	11.3%	8%	12%	16%	
Dette marchés émergents	94 658	4.1%	95 205	4.5%	2%	4%	6%	
TIPS	134 415	5.8%	114 167	-	3%	5%	7%	
Actions	609 153	26.2%	533 498	25.4%	15%	24%	30%	50%
Actions suisses	178 155	7.7%	148 635	7.1%	4%	6%	8%	
Actions internationales	357 496	15.4%	288 376	13.8%	8%	14%	18%	
Actions marchés émergents	73 502	3.2%	96 486	4.6%	3%	4%	6%	
Immobilier	602 473	25.9%	533 413	25.4%	17%	25%	33%	30%
Immobilier suisse	415 981	17.9%	411 266	19.6%	10%	18%	24%	
Immobilier étranger	186 492	8.0%	122 148	5.8%	4%	7%	10%	10%
Infrastructure ⁽¹⁾	85'201	3.7%	65 533	3.1%	3%	5%	7%	10%
Placements alternatifs	292 430	12.6%	251 138	12.0%	10%	15%	18%	15%
Métaux précieux	38'241	1.6%	41 571	-	1%	2%	3%	
Placements privés	75'699	3.3%	69 447	3.3%	2%	4%	6%	
Hedge Funds hedgés	73'946	3.2%	70 702	3.4%	2%	4%	6%	
Réassurance hedgée	71'643	3.1%	69 418	3.3%	2%	3%	4%	
Private Equity	32'901	1.4%	-	-	0%	2%	3%	
Total des placements	2 321 719	100%	2 096 483	100%				
Placements en monnaies étrangères	1 376 268	59.3%	1 158 841	55.3%				
dont sans couverture de change	540 634	23.3%	412 169	19.7%				30%

(1) La classe infrastructure contient un investissement de CHF 9'526'605 dans de l'infrastructure ferroviaire qui revêt un caractère alternatif.